Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20260917-20260917_01-DE

MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	11
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 17 septembre à 18 heures **00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence** de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : 04/09/2026
Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, M. MENARD Louis-Pierre, M. GUIDEVAUX William, Mme BRAULT Maryline Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard, Mme SCELLES Géraldine.

Secrétaire de séance : Madame GERMAIN Jocelyne

Réf :	**202600917_01__**	**Délibération Participation de la commune au repas - CCAS**

Depuis le 1er janvier 2023 la commune de Poilley exerce la compétence action Sociale sur son budget principal, chaque année le CCAS de Poilley organisait un repas pour les personnes de 65 ans et plus.

Le repas depuis cette date est pris en charge par la commune et se déroulera le samedi 7 novembre 2026. Madame La Mairesse rappelle que le repas sera servi par M. et Mme BRAULT Michel et Isabelle, traiteur, 2 Le Bas Morand 35420 POILLEY, le prix du repas est fixé à 35.00 €, une participation de 10.00 € euros par convive, ce qui fixe le prix pour le Commune à 25.00 € par personne.

Après en avoir délibéré la commission administrative décide :

- De fixer pour l'année 2026 le prix du repas à 35.00 € par personne ; la prise en charge par la commune est de 25.00 € par personne, La facture sera réglée à Mr et Me BRAULT, traiteur à Poilley.
- De demander une participation de 10.00 € euros par convive, cette somme sera payée directement Mr et Mme BRAULT.
-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois an que dessus

Pour copie conforme.

Anne Bannier
Mairesse

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 24/09/2026
Et publication du :

La secrétaire de séance
Jocelyne GERMAIN

MAIRIE DE POILLEY (Ille & Vilaine)